

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1598**

présenté par

M. Carvalho, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 41

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Commission européenne fait pression sur les États pour en finir avec les tarifs réglementés, l'un des fondamentaux du modèle français. Opposés à cette évolution, les auteurs de l'amendement jugent a minima nécessaire d'attendre que la Commission d'enquête parlementaire créée le 10 septembre dernier ait rendu ses conclusions avant de légiférer.